

**XII**

**BUDGET**

**DU**

**CORPS DE LA GENDARMERIE**

**POUR L'EXERCICE 1908**

---

## NOTE PRÉLIMINAIRE.

Le projet de Budget du Corps de la Gendarmerie pour l'exercice 1908 s'élève à . . . . . fr. 8,850,750 38  
 Les crédits alloués pour 1907 montent à . . . . . 9,051,450 35

DIMINUTION. . . fr. 200,699 97

La comparaison entre les deux exercices s'établit de la manière suivante pour les deux sections du Budget :

## A. — Dépenses ordinaires :

Exercice 1908 . . . . . fr. 7,985,550 38  
 — 1907 . . . . . 7,518,250 35

AUGMENTATION. . . fr. 465,100 03

## B. — Dépenses exceptionnelles :

Exercice 1908 . . . . . fr. 867,580 »  
 — 1907 . . . . . 1,535,180 »

DIMINUTION. . . . 665,800 »

Soit en moins pour l'exercice 1908. . . . fr. 200,699 97

L'augmentation des dépenses ordinaires et les propositions de dépenses exceptionnelles se justifient comme il suit :

## PREMIÈRE SECTION. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CHAPITRE 1<sup>er</sup>.ART. 1<sup>er</sup>. — Traitements et autres allocations et prestations.

Crédit demandé pour 1908 . . . . . fr. 7,948,550 38  
 — alloué pour 1907 . . . . . 7,485,250 35

AUGMENTATION. . . . fr. 465,100 03

nécessaire en vue de faire face aux dépenses qui résulteront :

1° de l'accroissement du nombre des brigades;

NOTE PRÉLIMINAIRE.

2° des indemnités à accorder aux gendarmes à pied qui seront pourvus d'une bicyclette en 1908;

3° de la revision des traitements des officiers subalternes, ceux-ci étant mis sur un pied d'égalité avec leurs collègues de l'armée;

4° des améliorations de position proposées en faveur des sous-officiers, brigadiers et gendarmes.

**DEUXIÈME SECTION. — DÉPENSES EXCEPTIONNELLES.**

---

CHAPITRE III.

ART. 3. — *Amélioration du casernement : bâtiments et mobilier.*

Crédit demandé : 800,000 francs.

Ce crédit forme la suite de ceux qui ont été portés aux Budgets des exercices précédents.

Une partie en est nécessaire pour la continuation des travaux de la caserne destinée à l'escadron mobile installé provisoirement à Tervueren; le surplus sera employé à la construction de bâtiments à affecter au logement de diverses brigades tant anciennes que nouvelles, à l'amélioration ou à l'achèvement de bâtiments déjà occupés par la gendarmerie ou d'immeubles à approprier à l'usage de casernes, et enfin à l'acquisition d'objets d'ameublement.

ART. 4. — *Frais d'équipement et d'armement des hommes nommés aux emplois nouvellement créés.*

Crédit demandé : 24,030 francs.

Cette demande est une conséquence des créations et transformations des brigades dont il est question à l'article 1<sup>er</sup>.

ART. 5. — *Acquisition d'objets de couchage pour les hommes nommés aux emplois nouvellement créés.*

Crédit demandé : 13,350 francs.

Même justification qu'à l'article 4.

ART. 6. — *Reprise par l'État du service de couchage dans la province de Liège.*

Crédit demandé : 30,000 francs.

Cette somme est nécessaire pour permettre éventuellement le rachat à l'entrepreneur actuel, d'une partie des literies en usage dans les brigades de la province de Liège et l'acquisition d'objets de literie neufs.

(4)

PROJET DE LOI.

WETSONTWERP.

LÉOPOLD II,

ROI DES BELGES,

A tous présents et à venir, Salut :

Sur la proposition de Nos Ministres de la Guerre et des Finances et de l'avis de Notre Conseil des Ministres,

NOUS AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS :

Le projet de loi dont la teneur suit sera présenté en Notre nom aux Chambres législatives par Notre Ministre des Finances :

ARTICLE UNIQUE.

Le Budget du Corps de la Gendarmerie pour l'exercice 1908 est fixé :

1° Pour les dépenses ordinaires, à la somme de sept millions neuf cent quatre-vingt-trois mille trois cent cinquante francs trente-huit centimes . . fr. 7,983,330 38

2° Pour les dépenses exceptionnelles, à la somme de huit cent soixante-sept mille trois cent quatre-vingts francs. . . . . 867,380

Soit ensemble à la somme de huit millions huit cent cinquante mille sept cent trente francs trente-huit centimes . 8,850,730 38 conformément au tableau ci-annexé.

Donné à Royat, le 26 septembre 1907.

LEOPOLD II,

KONING DER BELGEN,

Aan allen, tegenwoordigen en toekomstenden, Heil!

Op voorstel van Onze Ministers van Oorlog en van Financiën en volgens advies van Onzen Ministerraad,

WIJ HEBBEN BESLOTEN EN WIJ BESLUITEN :

Het volgend wetsontwerp zal in Onzen naam door Onzen Minister van Financiën aan de Wetgevende Kamers ter overweging worden aangeboden :

EENIG ARTIKEL.

De Begroting van het Korps der Gendarmerie voor het dienstjaar 1908 is vastgesteld :

1° Voor de gewone uitgaven, op de som van zeven millioen negen honderd drie en tachtig duizend drie honderd en vijftig frank acht en dertig centiemen. fr. 7,983,330 38

2° Voor de uitzonderlijke uitgaven, op de som van acht honderd zeven en zestig duizend drie honderd en tachtig frank . . . . . 867,380

Te zamen op de som van acht millioen acht honderd vijftig duizend zeven honderd en dertig frank acht en dertig centiemen . . . . 8,850,730 38 overeenkomstig de hierbij gevoegde tabel.

Gegeven te Royat, den 26<sup>n</sup> September 1907.

LÉOPOLD.

PAR LE ROI :

Le Ministre de la Guerre,

J. HELLEBAUT.

Le Ministre des Finances,

JUL. LIEBAERT.

VAN 'S KONINGS WEGE :

De Minister van Oorlog,

De Minister van Financiën,

## BUDGET DE LA GENDARMERIE POUR L'EXERCICE 1908.

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
<b>PREMIÈRE SECTION. — DÉPENSES ORDINAIRES.</b>			
<b>CHAPITRE I<sup>er</sup>.</b>			
1	Traitements et autres allocations et prestations . . . . .	7,948,350 38	7,948,350 38
<b>CHAPITRE II.</b>			
2	Pensions et secours . . . . .	35,000 .	35,000 .
TOTAL. . . . fr.			7,983,350 38
<b>DEUXIÈME SECTION. — DÉPENSES EXCEPTIONNELLES.</b>			
<b>CHAPITRE III.</b>			
3	Amélioration du casernement : bâtiments et mobilier . . . . .	800,000 .	
4	Frais d'équipement et d'armement des hommes nommés aux emplois nouvellement créés.	24,050 .	867,380 .
5	Acquisition d'objets de couchage pour les hommes nommés aux emplois nouvellement créés.	13,350 .	
6	Reprise par l'État du service de couchage dans la province de Liège . . . . .	30,000 .	
TOTAL DU BUDGET DE LA GENDARMERIE. . . . fr.			8,850,730 38

Vu et approuvé pour être annexé à Notre arrêté  
du 26 septembre 1907.

**LÉOPOLD.**

PAR LE ROI :

*Le Ministre de la Guerre,*  
**J. HELLEBAUT.**

*Le Ministre des Finances,*  
**JUL. LIEBAERT.**

## BEGROOTING DER GENDARMERIE VOOR HET DIENSTJAAR 1908.

Artikelen	AANWIJZING DER DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.	BEDRAG DER KREDIETEN per artikel.	TOTAAL per hoofdstuk.
<b>EERSTE SECTIE. — GEWONE UITGAVEN.</b>			
<b>HOOFDSTUK I.</b>			
1	Jaarwedden en andere toekenningen en verstrekkingen . . . . .	7,048,350 58	7,048,350 58
<b>HOOFDSTUK II.</b>			
2	Pensioenen en hulpgelden . . . . .	35,000 "	35,000 "
TOTAAL. . . . . fr.			7,085,350 58
<b>TWEEDE SECTIE. — UITZONDERLIJKE UITGAVEN.</b>			
<b>HOOFDSTUK III.</b>			
3	Verbetering der kazerneering : gebouwen en meubeleering . . . . .	800,000 "	867,380 "
4	Uitrustings- en bewapeningskosten van de tot de nieuwgemaakte ambten benoemde manschappen . . . . .	24,050 "	
5	Aanschaffing van nachtlegeringsvoorwerpen voor de tot de nieuwgemaakte ambten benoemde manschappen . . . . .	15,350 "	
6	Overneming door den Staat van den slapingdienst in de provincie Luik . . . . .	50,000 "	
TOTAAL VAN DE BEGROOTING DER GENDARMERIE. . . . . fr.			8,850,730 38

Gezien en goedgekeurd om gehecht te worden aan Ons besluit  
van 26<sup>n</sup> September 1907.

**LÉOPOLD.**

VAN 'S KONINGS WEGE :

*De Minister van Oorlog,*  
**J. HELLEBAUT.**

*De Minister van Financiën,*  
**JUL. LIEBAERT.**

(8)

## DÉVELOPPEMENTS

DU

## BUDGET DU CORPS DE LA GENDARMERIE

pour l'exercice 1908

---

BUDGET DE L'EXERCICE 1908.

N° DES ARTICLES.	LITTEAS des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.		CRÉDITS	CRÉDITS										
				demandés pour l'exercice 1908	alloués pour l'exercice 1907.										
<b>GENDARMERIE (a).</b>															
<b>PREMIÈRE SECTION. — DÉPENSES ORDINAIRES.</b>															
<b>CHAPITRE 1<sup>er</sup>.</b>															
<b>Traitements et autres allocations et prestations.</b>															
<i>Traitements.</i>															
		<table border="1" style="margin-left: auto; margin-right: auto;"> <tr> <th colspan="2">EFFECTIF.</th> </tr> <tr> <th>HOMMES.</th> <th>CHEVAUX.</th> </tr> <tr> <td>71</td> <td>85</td> </tr> <tr> <td>3,559</td> <td>1,837</td> </tr> <tr> <td>5,450</td> <td>1,022</td> </tr> </table>		EFFECTIF.		HOMMES.	CHEVAUX.	71	85	3,559	1,837	5,450	1,022		
EFFECTIF.															
HOMMES.	CHEVAUX.														
71	85														
3,559	1,837														
5,450	1,022														
	a.	1 <sup>o</sup> Officiers de tous grades . . . . .	fr. 205,226 50												
		2 <sup>o</sup> Sous-officiers, brigadiers et gendarmes . . . . .	5,062,570 »												
		3 <sup>o</sup> Indemnités aux officiers de l'escadron mobile et d'instruction, au capitaine adjudant-major et à l'officier adjoint à l'état-major du corps . . . . .	4,200 »												
		4 <sup>o</sup> Indemnités de marche aux officiers . . . . .	6,000 »												
		5 <sup>o</sup> Indemnités aux sous-officiers instructeurs de l'escadron mobile et d'instruction . . . . .	6,000 »												
		6 <sup>o</sup> Indemnités aux sous-officiers administrateurs . . . . .	7,600 »												
		7 <sup>o</sup> Indemnités aux sous-officiers, brigadiers et gendarmes mariés, veufs avec enfants, ou divorcés ayant la garde de leurs enfants, qui se déplacent momentanément pour assister aux manœuvres ou sont détachés hors de leur garnison dans un but de sécurité générale. Indemnités aux gendarmes chargés d'accompagner les commandants de district aux revues annuelles des permissionnaires . . . . .	40,500 »												
		8 <sup>o</sup> Indemnités au personnel de la brigade de sûreté de Laeken . . . . .	5,070 »												
		9 <sup>o</sup> Indemnités de premier équipement aux sous-officiers promus officiers . . . . .	2,000 »												
		10 <sup>o</sup> Indemnités pour l'achat d'un cheval id. id. . . . .	4,000 »												
		11 <sup>o</sup> Haute paie pour les chevrons d'ancienneté et pour la décoration militaire. Supplément de solde aux sous-officiers, brigadiers et gendarmes employés hors de leur résidence dans un but de sécurité générale . . . . .	392,700 »												
		12 <sup>o</sup> Première mise d'habillement et d'équipement pour les gendarmes nouvellement admis, savoir :													
		96 hommes à cheval, à 500 francs . . . . .	48,000 »	} 57,000 »											
		60 — à pied, à 150 francs . . . . .	9,000 »												
		13 <sup>o</sup> Indemnités pour bicyclettes . . . . .	44,000 »												
		<b>TOTAL . . . . .</b>	<b>fr. 6,924,866 50</b>												
		A DÉDUIRE, pour vacances et congés . . . . .	1,800 »												
					<b>6,923,066 50</b>										
<b>Fourrages.</b>															
		1 <sup>o</sup> Indemnités de monture aux officiers . . . . .	42,500 »												
		2 <sup>o</sup> 193,248 rations en nature pour les chevaux des sous-officiers et gendarmes qui résident dans les villes de garnison, où le service des fourrages est assuré par la régie, à fr. 1 27 . . . . .	245,424 96												
	b.	5 <sup>o</sup> 479,094 journées d'indemnité représentative pour ceux qui résident dans les communes rurales, où le service n'est pas assuré par la régie, à fr. 1 34 . . . . .	641,085 96												
		<b>TOTAL . . . . .</b>	<b>fr. 929,010 92</b>												
		A DÉDUIRE, pour incomplets . . . . .	4,953 94												
					<b>924,056 98</b>										
<b>Entretien de la buffleterie et du harnachement.</b>															
	c.	1 <sup>o</sup> 1,522 gendarmes à pied, à 1 franc par an . . . . .	fr. 1,522 »	7,948,350 38	7,485,250 35										
		2 <sup>o</sup> 1,837 — à cheval, à 2 francs par an . . . . .	3,674 »												
		<b>TOTAL . . . . .</b>	<b>5,196 »</b>												
	d.	1,229,594 journées de couchage des hommes, à raison de 5 centimes . . . . .	61,469 70												
		<b>A REPORTER . . . . .</b>	<b>fr. 6,914,689 18</b>	<b>7,948,350 38</b>	<b>7,485,250 35</b>										

## DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

DIFFÉRENCES.		CRÉDITS alloués pour l'exercice 1906.	DÉPENSES de l'exercice 1905.	OBSERVATIONS.																																																																																																																								
AUGMENTATION.	DIMINUTION.																																																																																																																											
				(a) Ce Corps est composé d'un état-major et de neuf compagnies, comportant l'effectif ci-après :																																																																																																																								
				<b>Officiers.</b>																																																																																																																								
				<table border="1"> <thead> <tr> <th>Officiers de gendarmerie.</th> <th>Officiers comptables, médecins et vétérinaire.</th> <th>Chevaux.</th> <th>GRADES.</th> <th>TRAIEM. annuel.</th> <th>MONTANT.</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>1</td> <td>»</td> <td>2</td> <td>Général-major . . . . .</td> <td>12,700 »</td> <td>12,700 »</td> </tr> <tr> <td>1</td> <td>»</td> <td>2</td> <td>Lieutenant-colonel . . . . .</td> <td>7,100 »</td> <td>7,100 »</td> </tr> <tr> <td>3</td> <td>»</td> <td>6</td> <td>Majors . . . . .</td> <td>6,300 »</td> <td>18,900 »</td> </tr> <tr> <td>»</td> <td>1</td> <td>»</td> <td>Capitaine en premier quartier maître . . . . .</td> <td>4,600 »</td> <td>4,600 »</td> </tr> <tr> <td>»</td> <td>1</td> <td>»</td> <td>— en second administrateur d'habillement . . . . .</td> <td>3,700 »</td> <td>3,700 »</td> </tr> <tr> <td>»</td> <td>1</td> <td>1</td> <td>Médecin de régiment de 2<sup>e</sup> classe . . . . .</td> <td>5,100 »</td> <td>5,100 »</td> </tr> <tr> <td>»</td> <td>1</td> <td>1</td> <td>Vétérinaire de régiment . . . . .</td> <td>5,100 »</td> <td>5,100 »</td> </tr> <tr> <td>11</td> <td>»</td> <td>22</td> <td>Capitaines commandants dont 1 adj.-major . . . . .</td> <td>4,600 »</td> <td>50,600 »</td> </tr> <tr> <td>11</td> <td>»</td> <td>11</td> <td>— en second . . . . .</td> <td>3,700 »</td> <td>40,700 »</td> </tr> <tr> <td>20</td> <td>»</td> <td>20</td> <td>Lieutenants . . . . .</td> <td>2,900 »</td> <td>58,000 »</td> </tr> <tr> <td>20</td> <td>»</td> <td>20</td> <td>Sous-lieutenants . . . . .</td> <td>2,500 »</td> <td>50,000 »</td> </tr> <tr> <td>67</td> <td>4</td> <td>88</td> <td></td> <td></td> <td>256,500 »</td> </tr> <tr> <td>71</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> </tbody> </table>	Officiers de gendarmerie.	Officiers comptables, médecins et vétérinaire.	Chevaux.	GRADES.	TRAIEM. annuel.	MONTANT.	1	»	2	Général-major . . . . .	12,700 »	12,700 »	1	»	2	Lieutenant-colonel . . . . .	7,100 »	7,100 »	3	»	6	Majors . . . . .	6,300 »	18,900 »	»	1	»	Capitaine en premier quartier maître . . . . .	4,600 »	4,600 »	»	1	»	— en second administrateur d'habillement . . . . .	3,700 »	3,700 »	»	1	1	Médecin de régiment de 2 <sup>e</sup> classe . . . . .	5,100 »	5,100 »	»	1	1	Vétérinaire de régiment . . . . .	5,100 »	5,100 »	11	»	22	Capitaines commandants dont 1 adj.-major . . . . .	4,600 »	50,600 »	11	»	11	— en second . . . . .	3,700 »	40,700 »	20	»	20	Lieutenants . . . . .	2,900 »	58,000 »	20	»	20	Sous-lieutenants . . . . .	2,500 »	50,000 »	67	4	88			256,500 »	71																																									
Officiers de gendarmerie.	Officiers comptables, médecins et vétérinaire.	Chevaux.	GRADES.	TRAIEM. annuel.	MONTANT.																																																																																																																							
1	»	2	Général-major . . . . .	12,700 »	12,700 »																																																																																																																							
1	»	2	Lieutenant-colonel . . . . .	7,100 »	7,100 »																																																																																																																							
3	»	6	Majors . . . . .	6,300 »	18,900 »																																																																																																																							
»	1	»	Capitaine en premier quartier maître . . . . .	4,600 »	4,600 »																																																																																																																							
»	1	»	— en second administrateur d'habillement . . . . .	3,700 »	3,700 »																																																																																																																							
»	1	1	Médecin de régiment de 2 <sup>e</sup> classe . . . . .	5,100 »	5,100 »																																																																																																																							
»	1	1	Vétérinaire de régiment . . . . .	5,100 »	5,100 »																																																																																																																							
11	»	22	Capitaines commandants dont 1 adj.-major . . . . .	4,600 »	50,600 »																																																																																																																							
11	»	11	— en second . . . . .	3,700 »	40,700 »																																																																																																																							
20	»	20	Lieutenants . . . . .	2,900 »	58,000 »																																																																																																																							
20	»	20	Sous-lieutenants . . . . .	2,500 »	50,000 »																																																																																																																							
67	4	88			256,500 »																																																																																																																							
71																																																																																																																												
				A AJOUTER :																																																																																																																								
				a) Supplément attaché à la position d'officier monté . . . . .	37,200 »																																																																																																																							
				b) Supplément des capitaines et des lieutenants qui comptent respectivement 25 et 12 ans de grade d'officier . . . . .	1,000 »																																																																																																																							
				TOTAL . . . . . fr.	294,700 »																																																																																																																							
				A déduire 1/2 % pour médicaments . . . . .	1,475 50																																																																																																																							
				RESUME . . . . . fr.	293,226 50																																																																																																																							
				<b>Sous-officiers, brigadiers et gendarmes.</b>																																																																																																																								
				<table border="1"> <thead> <tr> <th>Hommes.</th> <th>Chevaux.</th> <th>GRADES.</th> <th>TRAIEM. annuel.</th> <th>MONTANT.</th> <th>Nombre de journées d'indemnités de fourrages.</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>4</td> <td>4</td> <td>Adjudants-sous-officiers . . . . .</td> <td>2,320</td> <td>9,280 »</td> <td>1,464</td> </tr> <tr> <td>10</td> <td>10</td> <td>Adjudants de compagnie . . . . .</td> <td>2,270</td> <td>22,700 »</td> <td>3,660</td> </tr> <tr> <td>42</td> <td>42</td> <td>Maréchaux-des-logis chefs. . . . .</td> <td>2,170</td> <td>91,140 »</td> <td>15,372</td> </tr> <tr> <td>32</td> <td>»</td> <td>— à cheval . . . . .</td> <td>1,870</td> <td>59,840 »</td> <td>»</td> </tr> <tr> <td>89</td> <td>89</td> <td>Premiers maréchaux-des-logis . . . . .</td> <td>2,090</td> <td>186,010 »</td> <td>32,574</td> </tr> <tr> <td>51</td> <td>»</td> <td>— à cheval . . . . .</td> <td>1,870</td> <td>95,370 »</td> <td>»</td> </tr> <tr> <td>10</td> <td>10</td> <td>Maréchaux-des-logis fourriers à cheval . . . . .</td> <td>2,070</td> <td>20,700 »</td> <td>3,860</td> </tr> <tr> <td>85</td> <td>85</td> <td>Maréchaux-des-logis commandants à cheval . . . . .</td> <td>2,040</td> <td>173,400 »</td> <td>31,110</td> </tr> <tr> <td>116</td> <td>»</td> <td>— de brigade à pied . . . . .</td> <td>1,780</td> <td>206,480 »</td> <td>»</td> </tr> <tr> <td>121</td> <td>121</td> <td>— des-logis en sous-ordre à cheval . . . . .</td> <td>1,950</td> <td>235,950 »</td> <td>44,286</td> </tr> <tr> <td>112</td> <td>»</td> <td>— à pied . . . . .</td> <td>1,600</td> <td>180,280 »</td> <td>»</td> </tr> <tr> <td>76</td> <td>76</td> <td>Brigadiers . . . . .</td> <td>1,650</td> <td>125,400 »</td> <td>27,816</td> </tr> <tr> <td>55</td> <td>»</td> <td>— à pied . . . . .</td> <td>1,590</td> <td>76,450 »</td> <td>»</td> </tr> <tr> <td>1,023</td> <td>1,400</td> <td>Gendarmes de 1<sup>re</sup> classe . . . . .</td> <td>1,570</td> <td>1,484,950 »</td> <td>»</td> </tr> <tr> <td>1,180</td> <td>»</td> <td>— de 2<sup>e</sup> classe . . . . .</td> <td>1,310</td> <td>1,578,820 »</td> <td>512,400</td> </tr> <tr> <td>383</td> <td>»</td> <td>— de 3<sup>e</sup> classe . . . . .</td> <td>1,400</td> <td>1,250 »</td> <td>»</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td>— à cheval . . . . .</td> <td>1,440</td> <td>506,800 »</td> <td>»</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td>— à pied . . . . .</td> <td>1,180</td> <td>»</td> <td>»</td> </tr> <tr> <td>5,359</td> <td>1,837</td> <td></td> <td></td> <td>5,062,570 »</td> <td>672,342</td> </tr> </tbody> </table>	Hommes.	Chevaux.	GRADES.	TRAIEM. annuel.	MONTANT.	Nombre de journées d'indemnités de fourrages.	4	4	Adjudants-sous-officiers . . . . .	2,320	9,280 »	1,464	10	10	Adjudants de compagnie . . . . .	2,270	22,700 »	3,660	42	42	Maréchaux-des-logis chefs. . . . .	2,170	91,140 »	15,372	32	»	— à cheval . . . . .	1,870	59,840 »	»	89	89	Premiers maréchaux-des-logis . . . . .	2,090	186,010 »	32,574	51	»	— à cheval . . . . .	1,870	95,370 »	»	10	10	Maréchaux-des-logis fourriers à cheval . . . . .	2,070	20,700 »	3,860	85	85	Maréchaux-des-logis commandants à cheval . . . . .	2,040	173,400 »	31,110	116	»	— de brigade à pied . . . . .	1,780	206,480 »	»	121	121	— des-logis en sous-ordre à cheval . . . . .	1,950	235,950 »	44,286	112	»	— à pied . . . . .	1,600	180,280 »	»	76	76	Brigadiers . . . . .	1,650	125,400 »	27,816	55	»	— à pied . . . . .	1,590	76,450 »	»	1,023	1,400	Gendarmes de 1 <sup>re</sup> classe . . . . .	1,570	1,484,950 »	»	1,180	»	— de 2 <sup>e</sup> classe . . . . .	1,310	1,578,820 »	512,400	383	»	— de 3 <sup>e</sup> classe . . . . .	1,400	1,250 »	»			— à cheval . . . . .	1,440	506,800 »	»			— à pied . . . . .	1,180	»	»	5,359	1,837			5,062,570 »	672,342
Hommes.	Chevaux.	GRADES.	TRAIEM. annuel.	MONTANT.	Nombre de journées d'indemnités de fourrages.																																																																																																																							
4	4	Adjudants-sous-officiers . . . . .	2,320	9,280 »	1,464																																																																																																																							
10	10	Adjudants de compagnie . . . . .	2,270	22,700 »	3,660																																																																																																																							
42	42	Maréchaux-des-logis chefs. . . . .	2,170	91,140 »	15,372																																																																																																																							
32	»	— à cheval . . . . .	1,870	59,840 »	»																																																																																																																							
89	89	Premiers maréchaux-des-logis . . . . .	2,090	186,010 »	32,574																																																																																																																							
51	»	— à cheval . . . . .	1,870	95,370 »	»																																																																																																																							
10	10	Maréchaux-des-logis fourriers à cheval . . . . .	2,070	20,700 »	3,860																																																																																																																							
85	85	Maréchaux-des-logis commandants à cheval . . . . .	2,040	173,400 »	31,110																																																																																																																							
116	»	— de brigade à pied . . . . .	1,780	206,480 »	»																																																																																																																							
121	121	— des-logis en sous-ordre à cheval . . . . .	1,950	235,950 »	44,286																																																																																																																							
112	»	— à pied . . . . .	1,600	180,280 »	»																																																																																																																							
76	76	Brigadiers . . . . .	1,650	125,400 »	27,816																																																																																																																							
55	»	— à pied . . . . .	1,590	76,450 »	»																																																																																																																							
1,023	1,400	Gendarmes de 1 <sup>re</sup> classe . . . . .	1,570	1,484,950 »	»																																																																																																																							
1,180	»	— de 2 <sup>e</sup> classe . . . . .	1,310	1,578,820 »	512,400																																																																																																																							
383	»	— de 3 <sup>e</sup> classe . . . . .	1,400	1,250 »	»																																																																																																																							
		— à cheval . . . . .	1,440	506,800 »	»																																																																																																																							
		— à pied . . . . .	1,180	»	»																																																																																																																							
5,359	1,837			5,062,570 »	672,342																																																																																																																							
465,100 03	»	7,398,278 »	7,261,628 21																																																																																																																									
465,100 03	»	7,398,278 »	7,261,628 21																																																																																																																									

## BUDGET DE L'EXERCICE 1908.

N° DES ARTICLES.	LITTÉRAS des développements.	DESIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS	CRÉDITS
			demandés pour l'exercice 1908.	à HOUÏR pour l'exercice 1907.
		REPORT. . . . . fr. 6,914,689 18	7,048,350 38	7,483,250 35
		<b>Casernement.</b>		
e.		Entretien des casernes. Loyers de locaux et du mobilier . . . . .	565,000 »	
f.		Abonnement téléphonique des brigades . . . . .	110,000 »	
		<b>Dépenses diverses.</b>		
g.		Frais de bureau des officiers et des sous-officiers. . . . .	102,115 »	
h.		Id des différents chefs de service du génie . . . . .	5,000 »	
i.		Moyens de transport aux troupes en marche . . . . .	18,000 »	
j.		Frais de route, de séjour, de déménagement et de tournée des officiers de gendarmerie. Voyages des officiers admis à la pension, pour se rendre dans le lieu de leur domicile à l'intérieur du royaume. Frais de route et de séjour dus aux officiers et au personnel du génie à l'occasion de voyages effectués pour l'entretien des casernes de gendarmerie. Frais de route et de séjour aux officiers de l'armée, membres des jurys des examens de la gen- darmerie. . . . .	40,150 »	
k.		Indemnités du chef de travail extraordinaire ou supplémentaire à ces officiers et à ce per- sonnel ainsi qu'aux chefs de brigade pour la direction ou la surveillance de ces travaux. . . . .	5,000 »	
l.		Frais de déménagement des sous-officiers, brigadiers et gendarmes. . . . .	20,000 »	
m.		Armement et munitions. . . . .	30,000 »	
n.		Service sanitaire des officiers, sous-officiers et gendarmes ainsi que des chevaux de la gen- darmerie. . . . .	93,000 »	
o.		Transport de fonds, d'effets, etc. . . . .	15,000 »	
p.		Dépenses imprévues non libellées au Budget, achat de décorations militaires, pertes de chevaux dans l'exécution d'un service commandé, traitement des officiers en non-activité, etc. . . . .	4,310 »	
q.		Allocation pour l'entretien des écuries et la ferrure des chevaux de l'escadron mobile et d'instruction. . . . .	5,400 »	
r.		Allocation pour l'achat de petit matériel pour les écuries. . . . .	12,721 20	
s.		Frais d'entretien dans les hôpitaux des sous-officiers, brigadiers et gendarmes mariés . . . . .	7,000 »	
t.		Fonds d'instruction . . . . .	750 »	
u.		Abonnement au <i>Recueil des lois et arrêtés</i> . . . . .	2,215 »	
		TOTAL DU CHAPITRE I <sup>er</sup> . . . . . fr.	7,048,350 38	7,483,250 35
		<b>CHAPITRE II.</b>		AUGMENTATION. . . fr.
		<b>Pensions et secours.</b>		
2	»	Pensions temporaires et arriérées; paiement des termes de pension échus avant l'inscription au grand-livre; secours à des gendarmes et anciens gendarmes, à leurs veuves et à leurs familles; secours et indemnités à des gendarmes réformés pour infirmités contractées par le fait du service et ne donnant pas droit à une pension; secours et indemnités aux gendarmes réformés pour infirmités contractées au service, mais non par le fait du service. . . . .	35,000 »	35,000 »
		TOTAL DU CHAPITRE II. . . . . fr.	35,000 »	35,000 »
		<b>DEUXIÈME SECTION. — DÉPENSES EXCEPTIONNELLES.</b>		
		<b>CHAPITRE III.</b>		
		<b>Services divers.</b>		
5	»	Amélioration du casernement; bâtiments et mobilier . . . . .	800,000 »	1,500,000 »
4	»	Frais d'équipement et d'armement des hommes nommés aux emplois nouvellement créés . . . . .	24,050 »	24,350 »
5	»	Acquisition d'objets de couchage pour les hommes nommés aux emplois nouvellement créés . . . . .	15,350 »	8,850 »
»	»	Acquisition de banderoles de carabine pour les hommes montés ( <i>pour mémoire</i> ) . . . . .	»	»
»	»	Acquisition d'exemplaires de l'ouvrage: <i>Lois pén. des usuelles (pour mémoire)</i> . . . . .	»	»
6	»	Reprise par l'État du service de couchage dans la province de Liège . . . . .	50,000 »	»
		TOTAL DU CHAPITRE III. . . . . fr.	867,580 »	1,533,180 »
				DIMINUTION. . . fr.

## DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

DIFFÉRENCES.		CRÉDITS alloués pour l'exercice 1906.	DÉPENSES de l'exercice 1905.	OBSERVATIONS.
AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
465,100 05	°	7,598,278 »	7,261,628 21	
465,100 05	°	7,598,278 »	7,261,628 21	
465,100 05				

°	°	59,000 »	41,113 60
°	°	59,000 »	41,113 60

°	700,000 »	1,400,000 »	1,260,560 45
°	500 »	22,110 »	3,180 »
4,500 »	°	6,450 »	2,095 »
°	°	°	12,001 47
°	°	°	2,215 »
30,000 »	°	°	°
34,500 »	700,500 »	1,428,560 »	1,280,051 92
665,800 »			

## BUDGET DE L'EXERCICE 1908.

NUMÉROS des CHAPITRES.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS demandés pour l'exercice 1908.	CRÉDITS alloués pour l'exercice 1907.
<h2>Récapitulation.</h2>			
<b>PREMIÈRE SECTION. — DÉPENSES ORDINAIRES.</b>			
I.	Traitements et autres allocations et prestations . . . . .	7,048,350 38	7,483,250 35
II.	Pensions et secours . . . . .	35,000	35,000
<b>DEUXIÈME SECTION. — DÉPENSES EXCEPTIONNELLES.</b>			
III.	Services divers . . . . .	867,580	1,533,180
	ENSEMBLE. . . . fr.	8,850,730 38	9,051,430 35

DIMINUTION. . . fr.

## DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

DIFFÉRENCES.		CRÉDITS alloués pour l'exercice 1906.	DÉPENSES de l'exercice 1905.	OBSERVATIONS.
Augmentation.	Diminution.			
465,100 03	"	7,308,278	7,261,628 21	
"	"	39,000	41,115 60	
"	665,800 "	1,428,560	1,280,051 92	
465,100 03	665,800 "	8,865,838	8,582,793 73	
200,800 97				

(16)